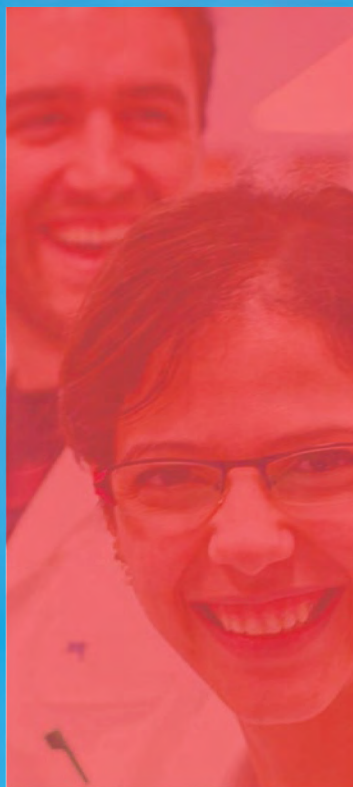




INTÉGRITÉ
INTELLECTUELLE



INTÉGRITÉ
EN RECHERCHE



DROIT
D'AUTEUR



PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

L'intégrité en recherche

**GUIDE
DE L'ÉTUDIANT**

SERVICE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

Édition 2016

PRÉSENTATION DU GUIDE

Le Service des études supérieures et postdoctorales de l'INRS met à votre disposition ce guide qui a pour but de vous aider à cheminer dans votre parcours universitaire. Ce guide précise ce que sont l'intégrité intellectuelle, l'intégrité en recherche, le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Il vous convie à réfléchir aux conséquences, pour vous-mêmes et pour les autres, de la **fraude**, du **plagiat** et de la **tricherie**. L'INRS souhaite promouvoir un environnement exempt de ces comportements indésirables, qui nuisent à l'acquisition honnête des connaissances et portent atteinte à la réputation de l'institution. Une université est un « univers » qui doit permettre le libre épanouissement de tous dans un contexte d'intégrité et d'honnêteté intellectuelle. L'intégrité intellectuelle signifie, entre autres choses, **respecter les autres et leurs idées sans en altérer le contenu et, surtout, reconnaître leurs contributions**, que ces personnes soient des auteurs, des professeurs ou condisciples.

Ce guide ne remplace pas les guides de présentation des travaux existants (*Guide de présentation, essai, rapport de stage, mémoire et thèse* et *Guide de présentation des mémoires et des thèses de l'INRS en sciences et technologies*), qui expliquent comment citer les sources bibliographiques, base même de l'intégrité intellectuelle.

– Le Service des études supérieures et postdoctorales

Le texte de ce guide est librement adapté du document *L'intégrité intellectuelle. Guide de l'étudiant*, Décanat des études, Université du Québec en Outaouais, 5 septembre 2014. L'INRS tient à remercier l'Université du Québec en Outaouais.

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du guide	2
Table des matières	3
1 Intégrité intellectuelle, intégrité en recherche, droit d'auteur et propriété intellectuelle	4
2 Que sont la fraude, le plagiat, l'autoplégat et le cyberplégat ?	8
3 Moyens pour éviter la fraude et le plagiat	14
4 Documenter ses sources	17
5 Outil d'aide à la détection du plagiat	20
6 Procédures en cas de fraude ou plagiat	22
7 Sanctions prévues par le Règlement sur les études supérieures de l'INRS	25

1

INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE, INTÉGRITÉ EN RECHERCHE, DROIT D'AUTEUR ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

QUELQUES DÉFINITIONS...



L'intégrité intellectuelle :

L'attitude que l'on adopte et que l'on développe, c'est un savoir-être et un savoir-faire importants à cultiver en milieu universitaire, dans les études et la recherche. Cela signifie respecter les idées et les créations des autres sans en altérer le contenu, et reconnaître leurs contributions en citant ses sources.



L'intégrité en recherche :

Les valeurs influencent la façon dont nous voyons le monde et dont nous agissons. Les valeurs morales d'honnêteté et de probité absolue sont le fondement de l'intégrité en recherche et en création.

Le respect de ces valeurs exige qu'on agisse avec droiture et rigueur intellectuelle, de façon responsable et juste envers les personnes, dans le respect des lois, règlements, normes et politiques applicables à la réalisation d'un projet de recherche et de création.

L'intégrité en recherche et en création implique également la gestion rigoureuse des données recueillies et des fonds alloués.

Université Laval, *Politique sur l'intégrité en recherche et création et sur les conflits d'intérêts*, vice-rectorat à la recherche et à la création, 20 mai 2009, p. 3



Le droit d'auteur:

Dans sa plus simple expression, le droit d'auteur signifie le droit de reproduire. En règle générale, seul le titulaire du droit d'auteur, souvent le créateur, a le droit de produire ou de reproduire l'œuvre ou de permettre à quiconque de le faire.

Office de la propriété intellectuelle
du Canada, *Qu'est-ce qu'un droit
d'auteur ?* (2014)



La propriété intellectuelle:

Selon l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, la propriété intellectuelle (PI) désigne les inventions, les œuvres littéraires et artistiques, les dessins et emblèmes ainsi que les noms et images utilisés en affaires.

Office de la propriété intellectuelle
du Canada, *Qu'est-ce que la propriété
intellectuelle ?* (2015)



Quelles sont vos responsabilités en matière d'intégrité en recherche¹?

- Appliquer les **meilleures pratiques de recherche** de façon honnête, responsable, franche et équitable lorsque vous cherchez et diffusez des connaissances.
- Respecter les **exigences des documents normatifs** et les **normes professionnelles** ou **disciplinaires** applicables.
- Se conformer aux **lois** et **règlements** en vigueur.

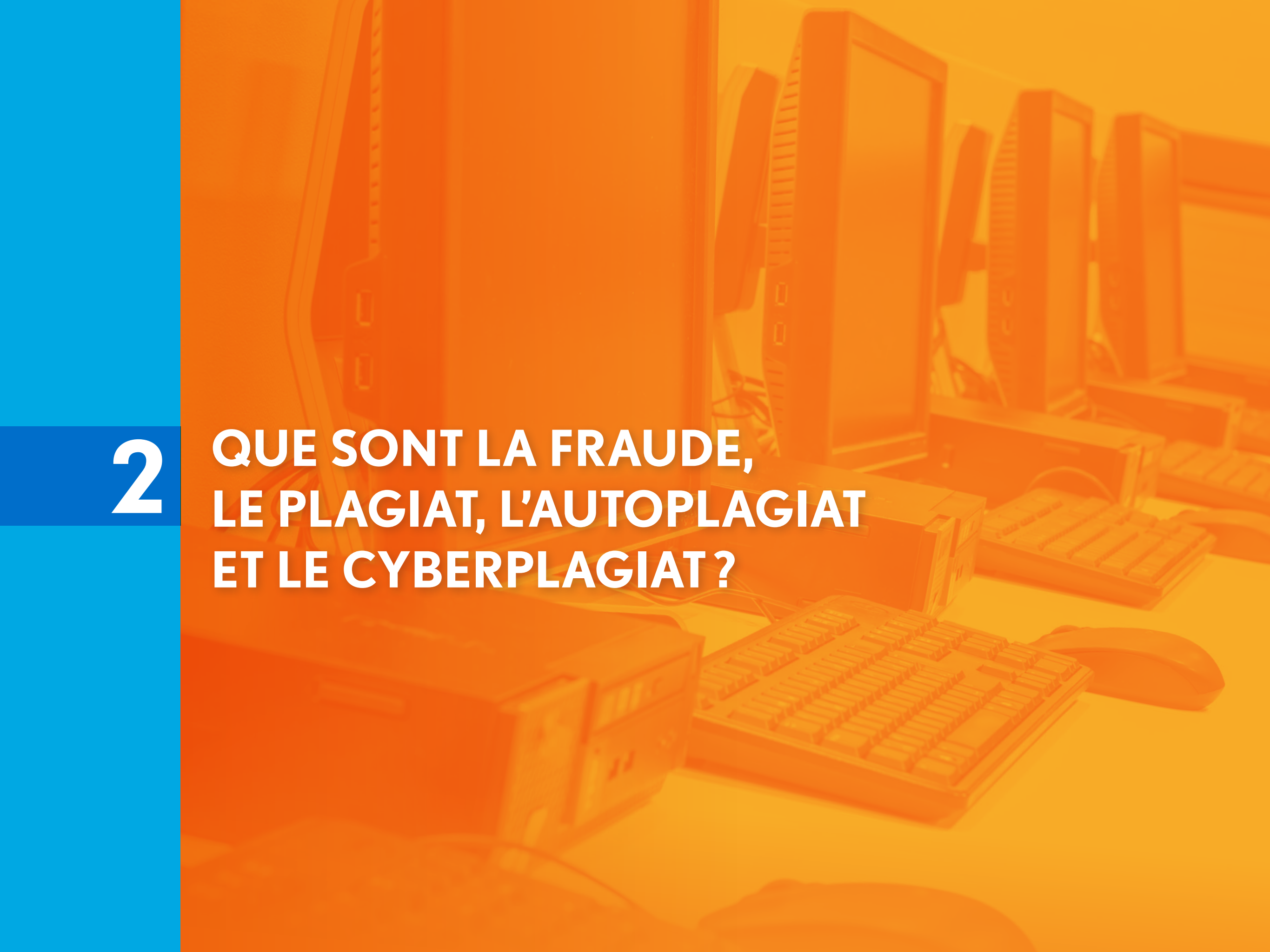
En tant qu'étudiant, votre responsabilité première en matière d'intégrité en recherche est de :

« faire preuve d'une grande rigueur lorsque vous proposez et réalisez des travaux de recherche, que vous enregistrez, analysez et interprétez des données et que vous rapportez et publiez des données et des résultats »².



1. INRS, *Politique d'intégrité en recherche de l'INRS*, 16 septembre 2015, p. 3-4

2. INRS, *Politique d'intégrité en recherche de l'INRS*, 16 septembre 2015, p. 3-4



2

**QUE SONT LA FRAUDE,
LE PLAGIAT, L'AUTOPLAGIAT
ET LE CYBERPLAGIAT?**

L'INTÉGRITÉ, C'EST AUSSI ÉVITER les comportements indésirables comme LA FRAUDE, LE PLAGIAT ET LA TRICHERIE

- **La fraude** est un acte malhonnête dont le but est de tromper ou de contrevenir à la règle.
- **Le plagiat**, c'est reproduire des mots, des idées ou des données sans nommer la source ; s'attribuer indûment la création d'autrui.
- **L'autoplégat**, c'est transmettre un travail présenté et évalué dans un cours précédent sans avoir l'autorisation de l'enseignant qui va évaluer ce travail.
- **Le cyberplagiat** ou **le plagiat** électronique, c'est :
 - copier ou paraphraser un contenu électronique, quel qu'en soit le support (Web, courriel, vidéo, etc.), sans en citer la source.
 - insérer des images, des graphiques, des données (p. ex. : fichier Power-Point ou Excel, statistiques et données en ligne), sans en indiquer la source.

Adapté du Programme de
développement des compétences
informationnelles (PDCI), Université
du Québec, 2014

Selon le Règlement sur les études supérieures de l'INRS, la fraude et le plagiat peuvent prendre les formes suivantes³:

Dans les études :

- **Falsifier** un document à caractère académique (dossier académique, fiche d'inscription, bordereau de transmission de notes, etc.).
- **Utiliser**, pendant un examen, la copie d'examen d'un autre étudiant.
- **Se substituer** à une personne lors d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation.

Exemple :

- Remettre à des fins d'évaluation un travail qui a déjà été transmis pour évaluation à l'INRS ou dans un autre établissement d'enseignement sans l'accord préalable de l'enseignant.



3. INRS, *Règlement sur les études supérieures de l'INRS*, (« Règlement 2 »), 19 avril 2016, p. 56-58

Les exemples sont tirés du *Règlement de l'UQO sur le plagiat et la fraude* (2007) : <http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/plagiat.pdf>

Dans les études :

- Obtenir par **vol**, **manœuvre** ou **corruption**, des questions ou réponses d'examen, ou tout autre document ou matériel dont la possession n'est pas autorisée ou une évaluation non méritée.

Exemples :

- Acheter ou revendre des travaux.
- Payer quelqu'un pour qu'il réalise un travail.
- Posséder ou utiliser, avant ou pendant un examen, tout document ou matériel non autorisé.
- Obtenir toute **aide non autorisée**, qu'elle soit collective ou individuelle.



En recherche :

- **Reproduire totalement** ou **partiellement** des textes d'autrui en les faisant passer pour siens ou sans indication de référence.

Exemples :

- Traduire, dans une autre langue, en tout ou en partie, un texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence.
 - Modifier le texte d'un auteur en remplaçant ses mots par des synonymes sans en citer la source.
 - Reprendre l'idée originale d'un auteur et l'exprimer avec ses propres mots (reformulation), sans en mentionner la source.
 - Ne pas placer entre guillemets (ou ne pas indiquer de façon claire et précise) les mots, phrases, passages tirés d'une autre source.
 - Copier de l'information provenant de l'ordinateur ou des courriels d'un autre étudiant ou d'une tierce personne, sans en indiquer la source.
- **Falsifier** un document, des données de recherche (rapport, essai, mémoire, thèse, cahier de laboratoire, publication, communication, etc.).
 - **Inventer** des données.



**Dans tous les cas mentionnés précédemment,
il est important de savoir qu'il s'agit aussi de fraude
lorsqu'on :**

- Commet ou tente de commettre tout acte qui déroge à l'intégrité en recherche.
- Commet ou tente de commettre tout acte qui pourrait engager la responsabilité de l'université.
- Est de collusion ou de connivence avec quelqu'un dans le cas des actes mentionnés précédemment.



3

MOYENS POUR ÉVITER LA FRAUDE ET LE PLAGIAT

Pour éviter ces comportements, il est primordial de⁴:

- « fournir les références et, s'il y a lieu, obtenir l'autorisation nécessaire préalable lorsque des travaux publiés et non publiés sont utilisés, notamment des données, des documents originaux, des méthodes, des résultats, des graphiques et des images ».
- conserver les dossiers complets et exacts des données, méthodes et résultats, y compris des graphiques et images de façon à permettre la vérification ou la reproduction des travaux.
- présenter, en tant qu'auteurs, avec leur consentement, les personnes qui ont contribué, de façon concrète ou conceptuelle, au contenu de la publication ou du document et qui en partagent la responsabilité conformément à leurs contributions respectives et aux politiques en matière de paternité qui s'appliquent aux publications visées.
- mentionner, en plus des auteurs, toutes les personnes qui ont contribué aux travaux de recherche, notamment les rédacteurs, les bailleurs de fonds et les commanditaires.



4. INRS, *Politique d'intégrité en recherche de l'INRS*, 16 septembre 2015, p. 3

Ne pas frauder, c'est⁵:

- Aiguiser sa **curiosité** pour le plaisir d'apprendre et la **fierté** de produire des travaux originaux et valorisants respectant les règles en vigueur.
- Cultiver le goût de l'**authenticité** et le mettre en pratique tout en respectant les travaux de ses pairs.
- Développer son **esprit critique** et son **esprit de réflexion** ; s'exercer à prendre de la distance.
- Apprendre à chercher l'information et à l'utiliser.
- Apprendre à citer correctement ses sources.

5. Tiré, en partie, de DUGUEST Didier (2008). En ligne : http://responsable.unige.ch/assets/files/CiterSources_Duquest.pdf. Consulté le 2 décembre 2013

RÈGLES SPÉCIFIQUES POUR LES CANDIDATS À UNE BOURSE OU LES DÉTENTEURS D'UNE BOURSE:

- Fournir de l'information **véridique**, **complète** et **exacte**, se présenter et présenter ses travaux et ses réalisations conformément aux normes pertinentes du domaine concerné autant dans votre demande de bourse que dans les documents connexes.
- Attester ne pas avoir été déclaré non admissible à la demande ou à la détention de fonds de tout organisme voué à la recherche ou organisme de financement de la recherche, au Canada ou à l'étranger, pour des motifs de manquement aux politiques en matière de conduite responsable de la recherche, notamment les politiques relatives à l'**éthique**, à l'**intégrité** ou à la **gestion financière** ou de violation de celles-ci.
- Vérifier si les autres personnes mentionnées dans la demande ont fourni leur **attestation** à cet égard.
- Utiliser les bourses conformément aux **politiques des organismes**.
- Fournir de l'information **véridique**, **complète** et **exacte** au sujet de la documentation liée aux dépenses imputées au fonds de dépenses de votre bourse.

4

DOCUMENTER SES SOURCES



Pourquoi citer ses sources est-il si important ?

- Citer est un **impératif** de tout écrit universitaire.
- Être conforme à la loi du **droit d'auteur** et respectueux de la **propriété intellectuelle**.
- Renforcer **sa** propre argumentation.
- Prouver le bien-fondé de **ses** dires/théories.
- Donner au lecteur la possibilité de retracer les sources utilisées.

Qu'est-ce que la citation ?

*La citation consiste en un emprunt textuel, imagier, graphique, sonore ou conceptuel (une idée) *.*

* Dans le cas d'image, de photo et d'enregistrement sonore, il faut non seulement mentionner la source, mais il faut également avoir le consentement de(s) auteur(s) en vertu de la loi sur le droit d'auteur. De plus, l'utilisation de photo avec personne requiert l'accord des personnes photographiées sur la photo (sinon elle est masquée) dans le cas où ce n'est pas une scène de foule.



- Toutes les sources documentaires citées dans un travail doivent être référencées dans le texte (**références des citations**) et compilées en fin de texte (**bibliographie**⁶).
- Il convient de citer de l'information :
 - **pertinente** (en lien direct avec le sujet abordé).
 - **scientifique** (validée par un comité de lecture ou « peer-reviewed ») et à jour (privilégier les parutions ou les éditions les plus récentes).
- Il convient de synthétiser le plus possible les pensées empruntées.

Surtout : évitez de transformer votre travail en un recueil de citations ; mettez plutôt en valeur vos propres idées et votre analyse.

Quand faut-il citer ?

- Lorsqu'on rapporte **mot à mot** ce que quelqu'un d'autre a dit ou écrit.
- Lorsqu'on **paraphrase**, c'est-à-dire lorsqu'on reformule dans ses propres mots ce que quelqu'un d'autre a dit ou écrit.
- Lorsqu'on intègre dans un travail des photographies, images, statistiques, graphiques, extraits sonores, etc.

... bref, lorsqu'on emprunte du contenu textuel, graphique ou sonore, que la source utilisée soit un document publié ou non publié, protégé par le droit d'auteur ou du domaine public.

6. Selon Provost, Alain, Leroux et Lussier (2010), « Tout travail de recherche comporte une liste de références et non une bibliographie. » (p. 69). Une bibliographie regroupe des ouvrages sur un sujet en particulier, alors qu'une liste de références contient uniquement les ouvrages consultés pour le travail.



5

OUTIL D'AIDE À LA DÉTECTION DU PLAGIAT

Logiciel d'aide à la détection du plagiat Compilatio

Le logiciel d'aide à la détection du plagiat [Compilatio](https://www.compilatio.net/) est utilisé à l'INRS. Il vous permet de soumettre vos articles scientifiques, vos notes de recherche et votre mémoire, essai ou thèse, et de vérifier l'originalité de vos textes, d'estimer le pourcentage de similitudes et de vérifier les sources empruntées. Il permet également d'obtenir de l'aide pour élaborer correctement une bibliographie. **Il s'agit d'un logiciel facile d'utilisation visant à détecter le plagiat.** Les professeurs sont également en mesure de valider les textes de leurs étudiants.



<https://www.compilatio.net/>

6

PROCÉDURES EN CAS DE FRAUDE OU PLAGIAT⁷

7. INRS, *Règlement sur les études supérieures de l'INRS*, (« Règlement 2 »), 15 avril 2015, p. 55

Plagier et frauder, ÇA COÛTE CHER!

Selon le Règlement des études supérieures de l'INRS, toute personne qui a des motifs raisonnables de croire qu'un acte ou une tentative de plagiat ou de fraude a été commis doit, au plus tard dans les 20 jours ouvrables suivant le constat de l'infraction, faire parvenir au directeur des études supérieures et postdoctorales un rapport écrit de l'événement accompagné, le cas échéant, des pièces justificatives. Ce rapport sera considéré comme confidentiel. Le directeur des études supérieures et postdoctorales dispose alors d'un délai raisonnable pour indiquer son intention d'y donner suite ou non. Celui-ci n'est pas tenu d'agir sur la foi d'une notification anonyme.



Si son intention est d'y donner suite :

LE DIRECTEUR DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES INFORME PAR ÉCRIT L'ÉTUDIANT. IL L'INVITE À LE RENCONTRER

Le directeur des études supérieures et postdoctorales et le vice-recteur à la recherche et aux affaires académiques conviennent, avec l'étudiant en cause, d'un texte exprimant le motif menant à une sanction et conviennent d'une sanction appropriée.

Une entente est convenue entre l'étudiant et le directeur des études supérieures et postdoctorales.

Le comité de discipline est formé pour étudier et décider s'il y a lieu de retenir une sanction.

Le comité de discipline, après avoir entendu les personnes qu'il juge utiles, délibère à huis clos. L'étudiant concerné a le droit d'être entendu.

L'étudiant qui se croit lésé par une décision du comité de discipline peut en appeler de cette décision auprès du vice-recteur à la recherche et aux affaires académiques. Celui-ci peut alors appuyer et rendre ainsi irrévocable la décision qui a été prise. Il peut également inviter la commission des études et de la recherche à revoir le dossier et à rendre une décision qui est alors finale et sans appel.

Dans le cas où il y a sanction, le compte rendu du comité de discipline est remis aux membres de la commission des études et de la recherche et déposé au dossier de l'étudiant. Le directeur des études supérieures et postdoctorales doit veiller à l'application de la sanction sauf s'il s'agit de l'exclusion, laquelle doit être prononcée par le conseil d'administration.

7

SANCTIONS PRÉVUES PAR LE RÈGLEMENT SUR LES ÉTUDES SUPÉRIEURES DE L'INRS⁸

8. INRS, *Règlement sur les études supérieures de l'INRS* (« Règlement 2 »), 15 avril 2015, p. 55-56

Si vous êtes reconnu coupable d'un acte de **fraude** ou de **plagiat** (incluant une tentative de fraude ou de plagiat, ou une participation à l'un ou l'autre de ces comportements indésirables), vous êtes passible des sanctions suivantes selon la gravité des méfaits :

- une réprimande ou un avertissement déposé à votre dossier ;
- l'annulation de l'épreuve ou du travail ;
- l'échec de l'activité ;
- la suspension pour un ou plusieurs trimestres ;
- l'exclusion de votre programme et de l'INRS ;
- la révocation de votre diplôme.



Les sources utilisées pour la production de ce guide (INRS):

- INRS, *Politique d'intégrité en recherche de l'INRS*, 16 septembre 2015
- INRS, *Règlement sur les études supérieures de l'INRS (« Règlement 2 »)*, 15 avril 2015
- *L'intégrité intellectuelle. Guide de l'étudiant*, Décanat des études, Université du Québec en Outaouais, 5 septembre 2014
- Université Laval, *Politique sur l'intégrité en recherche et création et sur les conflits d'intérêts*, Vice-rectorat à la recherche et à la création, 20 mai 2009

Les sources utilisées pour la production du guide de l'UQO:

- UQAM. Service des bibliothèques, *InfoSphère : Citer ses sources* [mise à jour avril 2014]. Consulté le 20 juin 2014
- Lipson, C. (2006), *Cite Right : A Quick Guide to Citation Styles – MLA, APA, Chicago, the Sciences, Professions, and More*. Chicago/London : University of Chicago Press
- Perreault, Nicole, *Le plagiat et la tricherie à l'ère des TIC : ce que c'est, prévenir, détecter* (présentation donnée en janvier 2014). Consulté le 4 juin 2014

- Programme de développement des compétences informationnelles [PDCI], *Gestion efficace de l'information : Références bibliographiques*. Consulté le 4 juin 2014
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, *TERMIUM Plus, Outils d'aide à la rédaction : Le guide du rédacteur*. Consulté le 4 juin 2014
- Université de Montréal. Service de la bibliothèque, *Droit d'auteur* [guide]. Consulté le 4 juin 2014

D'autres sources utiles :

- EduCause (2011), *7 Things you should know about the modern learning Commons*. Consulté le 4 juin 2014
- IEEE (2014), *IEEE Editorial Style Manual*. Consulté le 12 juin 2014
- Polytechnique Montréal. Bibliothèque (2013), *Guide de présentation des citations et des références bibliographiques selon les styles APA 6^e et IEEE*. Consulté le 4 juin 2014
- INRS, *Guide de présentation : essai, rapport de stage, mémoire et thèse*, Centre Urbanisation Culture Société, août 2015
- INRS, *Guide de présentation d'un mémoire ou d'une thèse en sciences et technologies*, Centre Eau Terre Environnement et Centre INRS–Institut Armand-Frappier, juin 2012

**VOUS AVEZ
DES QUESTIONS?**

**Service des études
supérieures et postdoctorales**

490, rue de la Couronne
Québec (Québec) G1K 9A9

T 418 654-2517
etudier@inrs.ca

Photos:

BRUHMULLER Photographe
Christian Fleury
Shutterstock